
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION
D'IMMEUBLES (AO-109)**

Vu l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 169 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 7 du Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109) est modifié par :

1° la suppression du paragraphe 11°;

2° l'ajout des paragraphes suivants :

« 13° un rapport de l'état général de l'ensemble de l'immeuble effectué par un expert en la matière. Le rapport d'expertise doit être de type narratif et inclure minimalement les informations prévues à l'annexe A du présent règlement;

14° une recherche documentaire préalable à une évaluation d'intérêt patrimonial produite par un expert en la matière devant inclure minimalement les informations prévues à l'annexe B du présent règlement;

15° tout autre document nécessaire à la bonne compréhension et à l'évaluation de la demande. ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout des annexes suivantes :

« ANNEXE A

Rapport d'expertise de l'état général de l'ensemble de l'immeuble

Première partie – Objet de l'expertise et mandat

Inclure :

- la localisation de l'immeuble ainsi que de toute construction érigée sur celui-ci;
- la date, l'heure et les conditions climatiques ainsi que le nom des personnes présentes lors de la visite de l'immeuble;
- une description précise du mandat confié par le client;

- une indication des moyens utilisés pour procéder à l'analyse ainsi que la liste des calculs, analyses et enquêtes réalisés;
- une description détaillée des systèmes, des composantes et du type de construction de tout bâtiment existant.

Deuxième partie – Analyse exhaustive

Fournir :

un inventaire complet des observations en regard des calculs, analyses et enquêtes énoncés en première partie du rapport d'expertise. Les observations doivent être appuyées de photographies datées montrant l'état de l'ensemble des composantes intérieures et extérieures du bâtiment, notamment :

- la fondation;
- la charpente et l'ensemble des éléments structuraux;
- l'étanchéité de l'enveloppe;
- le revêtement extérieur et les saillies;
- la toiture.

Une position argumentée quant à l'intégrité et la stabilité générale du bâtiment.

Troisième partie – Résumé

Produire un résumé des constats effectués en deuxième partie du rapport d'expertise :

- dans le cas où il est démontré que le bâtiment présente une condition nécessitant sa démolition, un énoncé des considérations, autres que financières, démontrant l'impossibilité technique de récupérer le bâtiment, le cas échéant;
- dans le cas où il est démontré que le bâtiment ou ses composantes présentent une condition dangereuse, une description des mesures devant être déployées pour rendre les lieux sécuritaires.

ANNEXE B

Recherche documentaire préalable à une évaluation d'intérêt patrimonial

SITUATION ACTUELLE

Identification

Nom du lieu

Adresse ou emplacement du lieu

Arrondissement

Propriétaire

Plan du lieu dans son contexte

Photos

Statut

Désignation en tant que lieu historique national (fédéral)
Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (provincial ou municipal)
Désignation patrimoniale dans le Plan d'urbanisme
Potentiel archéologique selon le Plan d'urbanisme
Autres statuts pertinents

État du lieu

Morphologie, topographie et environnement naturel
Contexte urbain
Organisation spatiale
Usage

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU LIEU

Chronologie

Analyse de l'évolution du lieu et de son contexte urbain

Tracés
Toponymie
Lotissement et acquisition(s) du terrain
Constructions et aménagements
Institutions et personnages associés
Phénomènes, traditions ou événements associés
Élément fondateur, jalon ou catalyseur de l'histoire du développement urbain
Importance actuelle du lieu dans la mémoire de l'histoire du développement urbain
Appartenance du lieu à un ensemble urbain ayant un ou des intérêts spécifiques

Iconographie

Cartes, photos ou illustrations du lieu, depuis son établissement à aujourd'hui

FICHES TECHNIQUES SUR LES COMPOSANTES

Bâtiments

Description
Date de construction, modifications marquantes
Concepteurs
Propriétaires et occupants marquants
Fonctions d'origine et actuelles significatives
Iconographie

Paysage

Découpage du lieu en sous-entités paysagères, le cas échéant

Description des sous-entités et éléments paysagers (végétaux, hydriques, construits, minéraux)
Date d'aménagement, modifications marquantes
Concepteurs
Fonctions d'origine, significatives et actuelles
Vues significatives
Iconographie

Autres composantes (le cas échéant)

Description
Iconographie

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

AUTEUR

DATE ».

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA
SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE xxxxxxxxxx 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

M^e Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

GDD : 1197596001